

# Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bouzy de 1892 à 1903

-0-  
Archives Départementales de Châlons-en-Champagne – Edepot17683

-0-  
fiche n°152

## 10 novembre 1895 - Délibération relative au chemin de fer à voie étroite

Chemin de fer  
à voie étroite.

Eugène Vesilly, Barnaud  
M. le Maire expose au Conseil qu'à la suite d'une réunion tenue à Bouzy, le 19<sup>ème</sup>, sous la présidence de M. Blondeau, conseiller général du Canton d'Ay, réunion à laquelle avaient été convoquées les municipalités des communes traversées par le chemin de fer à voie étroite de Tergny à Eprenay, une nouvelle répartition des dépenses a été proposée. Il a été constaté que les études pour les deux lignes devant rattacher la montagne de Reims à Châlons et à Eprenay, allaient être menées de front. Pour ce double avantage, il est demandé à la commune de Bouzy une annuité de 2.024 francs pendant 60 années. M. le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur ce chiffre et à le voter s'il le juge convenable.

Après délibération,

Le Conseil, vote pour une durée de soixante années l'annuité de Deux mille vingt-quatre francs qui lui est demandée, à condition que la gare qui sera accordée à Bouzy sera installée avec tout le confort nécessaire sans aucune autre dépense pour la commune.

Le Conseil,

Se basant sur ce que Bouzy est le centre du vignoble méridional la montagne de Reims; se basant en outre sur l'importance des nombreux vendangeois possédés à Bouzy par les grands propriétaires de la Champagne faisant valoir les intérêts des habitants de Courvois et Bauxières qui, déshérités de chemin de fer, ont intérêt à ce que la bifurcation soit autant que possible à proximité de leurs communes;

Émet le vœu que Bouzy soit le point de bifurcation des deux lignes de Châlons et d'Eprenay.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

E. Robert Barnaud  
E. Durand Barnaud  
Eugène Vesilly Barnaud  
Bo Barnaud  
E. Durand  
Métairie Paul  
Guilleminot Paul

« Monsieur le Maire expose au conseil qu'à la suite d'une réunion tenue à Bouzy le 29 octobre, sous la présidence de Monsieur Blondeau, conseiller général du canton d'Aÿ, réunion à laquelle avaient été convoquées les municipalités des communes traversées par le chemin de fer à voie étroite de Verzy à Epernay, une nouvelle répartition des dépenses a été proposée. Il a été conclu que les études pour les deux lignes devant rattacher la Montagne de Reims à Châlons et à Epernay, allaient être menées de front. Pour ce double avantage, il est demandé à la commune de Bouzy une annuité de 2.024 francs pendant 60 années.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer sur ce chiffre et à le voter s'il le juge convenable.

Après délibération,

Le conseil, vote pour une durée de soixante années l'annuité de deux mille vingt quatre francs qui lui est demandée, à condition que la gare qui sera accordée à Bouzy sera installée avec tout le confort nécessaire sans aucune autre dépense pour la commune.

Le conseil,

Se basant sur ce que Bouzy est le centre du vignoble méridional de la Montagne de Reims ;

Se basant en outre sur l'importance des nombreux vendangeoirs possédés à Bouzy par les grands propriétaires de la Champagne ;

Faisant valoir les intérêts des habitants de Louvois et Tauxières qui, déshérités de chemin de fer, ont intérêt à ce que la bifurcation soit autant que possible à proximité de leurs communes ;

Emet le vœu que Bouzy soit le point de bifurcation des deux lignes de Châlons et d'Epernay.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits »